

# Actuel

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **38 (2008)**

Heft 11

PDF erstellt am: **22.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

PAR MARYLOU REY

## AVS: la valse des milliards

Avant la votation du 30 novembre sur l'initiative pour une retraite flexible, repérons quelques chiffres pour en mesurer l'enjeu.

**S**elon les sources, le coût de l'initiative syndicale pour introduire la retraite flexible dès 62 ans atteint nettement moins d'un milliard ou largement plus de trois milliards. Pas nécessaire d'être devin pour prédire que la bataille des chiffres sera assommante. Afin de garder le nord, rappelons un seul montant: l'Office fédéral des assurances sociales a estimé le coût de l'initiative à **779 millions** de francs par an. Ce qui fait retomber l'enjeu au-dessous du cap symbolique du milliard.

Ce fameux cap a en revanche largement été franchi à l'AVS, mais pour une tout autre raison. L'Assurance vieillesse et survivants a en effet présenté ses comptes de l'an dernier. Résultats? Les turbulences sur les marchés financiers ont occasionné une perte nette de **1,9 milliard** de francs! En d'autres mots, la solidité financière de l'AVS dépend deux fois plus de la Bourse que de la flexibilité des retraites. ■



Bab.ch

### En 2009, les rentes augmentent de 3,2%

Les rentes AVS augmenteront de 3,2% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour décider cette adaptation qui a lieu chaque deux ans, le Conseil fédéral a pris en compte l'indice mixte des salaires et des prix. La rente vieillesse minimale passera ainsi de 1105 à 1140 francs par mois, la

maximale de 2210 à 2280 francs par mois. Quant à la rente maximale de couple, elle passe de 3315 à 3420 francs mensuels. A noter que les montants des prestations complémentaires et des allocations pour impotents seront elles aussi augmentées de 3,2%.

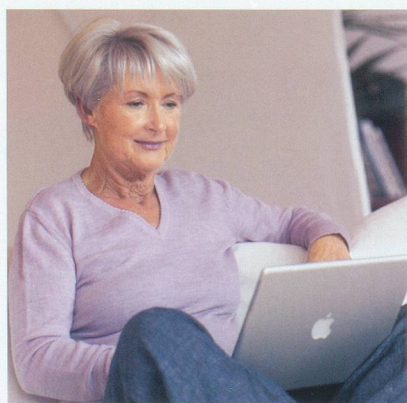
### Des mamys turbulentes

Le magazine *Elle* a récemment raconté l'histoire de cinq septuagénaires interpellées dans une commune provençale. Gilberte,

Josette, Liliane, Marie et Yvonne se retrouvaient souvent sur un banc du village après leurs émissions de télévision préférées. Jusqu'au jour où

un jeune du voisinage les a dénoncées parce qu'elles parlaient trop fort la nuit tombée... Tapage nocturne, aurait déclaré la police...

## Des quinquas sages et sereins



Bab.ch

Les femmes de plus de 50 ans font de très bons placements financiers.

**L**es investisseurs de plus de 50 ans sont moins déstabilisés par la crise boursière que les autres. Alors qu'on les croyait prompts à protéger leurs actifs, ils se sont montrés plus sereins que leurs cadets. C'est la conclusion d'une enquête de Barclays Wealth. Selon cette étude, lors des périodes de volatilité des marchés, les 50+ sont moins nombreux que les jeunes à serrer sur les liquidités, à consacrer du temps à leurs investissements ou à changer de gérant bancaire. Pour les auteurs, cette sagesse est proba-

blement due à l'expérience des seniors qui ont déjà connu plusieurs cycles boursiers.

D'autres études européennes montrent que les femmes sont plus attentives que les hommes à leur prévoyance vieillesse et à leurs placements. Première particularité: elles misent sur des valeurs plus stables que les actions pour garantir leur avenir financier. Deuxième particularité: elles adaptent mieux que les hommes leur stratégie de placement aux différentes phases de leur vie. ■

## Deuxième pilier « Cette baisse des rentes est scandaleuse »

Le Conseil national a décidé de baisser le taux de conversion des futures rentes du 2<sup>e</sup> pilier. Expert en prévoyance, Meinrad Pittet, de Pittet Associés à Genève, dit sa colère contre cette décision. Il espère que les citoyens vont s'insurger.

– **Pour vous, cette baisse annoncée risque de discréditer le deuxième pilier. Faut-il s'alarmer ?**

– **Meinrad Pittet :** Rassurons les personnes qui sont à la retraite: leurs rentes acquises ne sont en principe pas concernées par cette baisse. En revanche, tous les futurs retraités sont touchés. Et là, oui, OUI en majuscules, il faut s'alarmer! D'un point de vue purement actuariel, cette baisse se justifie, mais d'un point de vue social, elle est scandaleuse. Elle discrédite la prévoyance professionnelle et renforce l'idée déjà trop répandue que le deuxième pilier est un simple capital bancaire individuel sans aucune dimension de prévoyance sociale.

– **Si le taux de conversion baisse comme prévu, les rentes vont beaucoup diminuer. De combien ?**

– La baisse sera énorme: elle atteindra 11% pour les futures rentes! Il faudrait absolument que les

assurés s'insurgent, car une telle décision est socialement inacceptable. Malheureusement, j'ai la désagréable impression que personne ne s'en préoccupe et je me retrouve relativement seul à prêcher pour le retour de la notion de solidarité dans le deuxième pilier.

– **Concrètement, que peut-on faire ?**

– Il faut que les électeurs choisissent leurs représentants au Parlement en fonction de leur fibre sociale sur la prévoyance. Actuellement, on a l'impression que les parlementaires s'alignent sur l'avis des spécialistes et oublient le reste. Même les partis de gauche et les syndicalistes ne se battent pas suffisamment pour défendre un taux de conversion socialement acceptable. La notion d'individualisation de la prévoyance s'est imprimée dans tous les esprits et je passe pour un vieux ringard quand j'ose articuler le mot «solidarité». Le maintien d'un taux de conversion actuariellement trop avantageux a



D.R.

« L'individualisme s'est généralisé, explique Meinrad Pittet. Je passe pour ringard quand je rappelle les principes de solidarité du 2<sup>e</sup> pilier. »

certes un coût, mais ce pays peut certainement le supporter.

– **Et une initiative populaire ?**

– Aucun des grands partis ne se jettera à l'eau. Je ne vois guère que des groupes comme l'AVIVO ou l'ARTIAS (Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale) pour s'y lancer. Je leur souhaite bien du courage!

– **Mais alors, que faire pour défendre le cœur social du 2<sup>e</sup> pilier ?**

– Je remarque de légers changements qui me font espérer un retour de balancier. Ainsi, en Angleterre par exemple, les chantes *tories* de l'individualisme ont récemment reconnu les vertus d'une prévoyance plus solidaire. Les Suisses suivront peut-être ce mouvement. Je vois aussi, parmi nos clients, des caisses de pensions qui souhaitent mieux respecter les promesses faites à leurs assurés.

**Propos recueillis  
par Marylou Rey**

### Le taux de conversion ?

Ce taux permet de calculer la future rente de retraite. Un exemple: avec le taux actuel de 7,1%, la rente s'élève à 7100 francs annuels pour 100 000 francs de capital assuré. Lorsque le taux descend à 6,4%, la rente n'est plus que de 6400 francs annuels. Il s'agit d'un taux «minimal», les caisses de pension peuvent être plus généreuses avec leurs affiliés. Du moins en théorie.